



## > Questions > Réponses

### Quels sont les formats de bidons concernés ?

Les bidons collectés seront des bidons de 10, 20 ou 60 litres, composés de polyéthylène haute densité (PEHD) de couleurs variées.



### Un distributeur ne devra-t-il collecter que les bidons qu'il a vendus ?

Nous sommes dans une démarche volontaire. Chaque distributeur devra décider de sa "politique de collecte d'emballages". Des accords seront possibles entre distributeurs.

### À quel niveau les structures territoriales (Chambres d'agriculture, Fédérations de coopératives, Cuma, FDSEA...) peuvent-elles intervenir ?

Ces organismes jouent un rôle clé pour aider au déploiement des collectes sur un territoire, informer et sensibiliser les éleveurs sur les bons gestes à suivre. Quand cela est nécessaire, ils peuvent assurer la coordination des collectes sur un territoire.

## édito

la nouvelle filière de gestion des Emballages Vides de Produits d'Hygiène utilisés en Elevage Laitier se met progressivement en place. Objectif de mise en œuvre : avril 2010. Vous pouvez dès à présent vous y préparer et nous aider à diffuser ces informations.



## Qui fait quoi ?

**Un des principes fondateurs de la filière EVPHEL : la responsabilité partagée.**

→ **L'utilisateur** (l'éleveur) prépare les emballages en vue de leur collecte conformément au protocole défini (rinçage, égouttage, stockage) et les dépose à des lieux et dates définis.

→ **Le distributeur** (laiterie, distributeur d'agrofouritures...) collecte, contrôle, et entrepose les emballages.

→ **Le metteur en marché** (fabricant, importateur,...) de produits d'hygiène, via une éco-contribution, gère le financement

des opérations de récupération et la valorisation des plastiques collectés.

→ **ADIVALOR** gère l'organisation générale du dispositif, la récupération et la valorisation des emballages.

→ **Les prescripteurs publics et privés** (Ministère, Institut technique, chambre d'agriculture, contrôle laitier, GDS, SNGTV...) relayent les consignes et l'information sur le terrain.

## En savoir plus...



**Tout ce que vous devez savoir sur la nouvelle filière EVPHEL, vous le trouverez dans "La Foire aux Questions". Connectez-vous sur le site : [www.adivalor.fr/EVPHEL/FAQ.html](http://www.adivalor.fr/EVPHEL/FAQ.html)**



## Une consigne pour les utilisateurs : bien préparer les emballages



Les résultats de l'étude de caractérisation des emballages, menée par le CNIEL et l'AFISE en 2008, démontrent que les EVPHEL, correctement rincés et collectés, dans un système de récupération contrôlé, peuvent être gérés en "catégorie 15.01.02" : emballages et déchets d'emballage de matières plastiques. Au titre de cette rubrique, le déchet est alors considéré comme non dangereux.

Ces résultats ont été présentés aux services compétents du Ministère de l'Ecologie qui n'a pas émis d'objection sur les conclusions,

mais a rappelé la responsabilité des utilisateurs des produits pour rapporter des emballages parfaitement rincés et égouttés.

### Le protocole de rinçage et d'égouttage

Un protocole de rinçage a été expérimenté par l'Institut de l'Élevage. La qualité du rinçage et de l'égouttage est primordiale. Des bidons mal rincés et égouttés présentent des risques pour l'éleveur et les opérateurs, lors des opérations de manutention, transport ou stockage.

Seul un bidon bien rincé pourra être facilement recyclé.

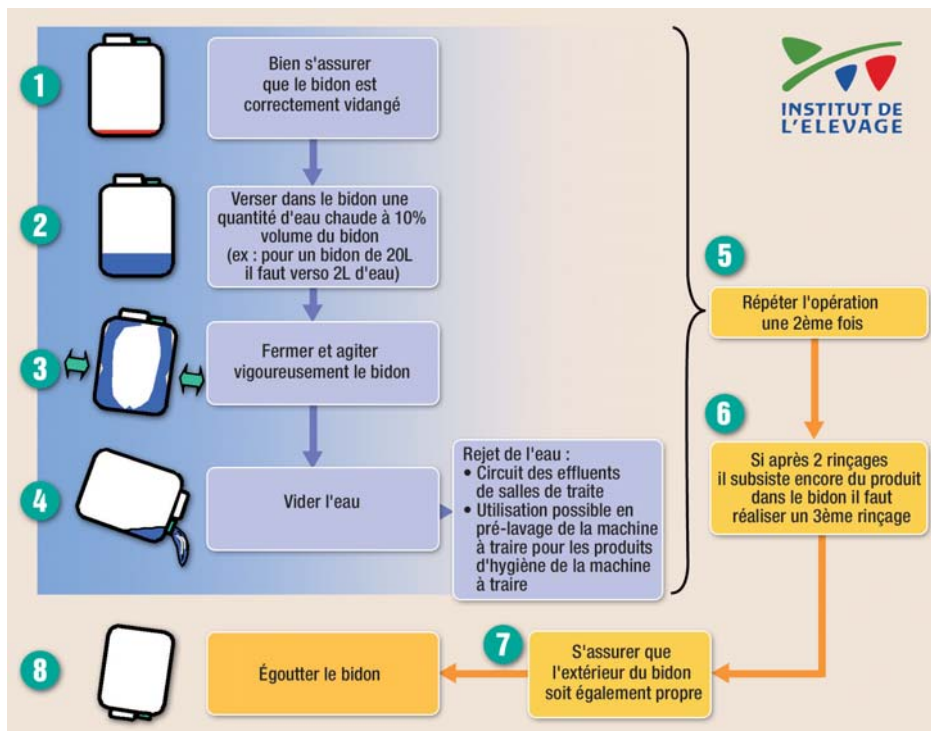
Le recyclage permet de limiter les importations de matières premières, de contribuer aux économies d'énergie, de limiter les émissions de gaz à effet de serre, d'aller dans le sens du développement durable et de participer à une démarche écologique et civique.

## Posez vos questions

Pour toutes vos questions d'ordre technique, nous mettons un service d'assistance à votre disposition.

Envoyez vos demandes par mail à l'adresse suivante :

[EVPHEL@adivalor.fr](mailto:EVPHEL@adivalor.fr)



#### Notes :

1. L'eau de rinçage des produits lessiviels peut être utilisée en pré-lavage de la machine à traire si le bidon contient un produit de même nature que celui qui sera employé pour la phase de lavage (rinçage d'un bidon d'acide précédant un lavage acide par exemple).
2. si deux bidons ayant contenu des produits d'hygiène de la machine à traire différents doivent être rincés, il est recommandé de respecter un intervalle d'une demi-journée entre les deux.
3. utiliser une brosse et de l'eau chaude pour nettoyer l'extérieur des bidons.
4. rincer les bidons de suite après utilisation : c'est plus facile !

## Pour en savoir plus, qui contacter ?

"fil d'infos" est publié par le Comité de pilotage mis en place sous l'égide du CNIEL ; il est présidé par Manuel Gavelle, éleveur laitier dans l'Eure et membre du bureau de la FNPL.

Vous pouvez contacter :

- Sabine Picard (CNIEL) : [spicard@cniel.com](mailto:spicard@cniel.com)
- Claude Perrin (AFISE) : [evphel@afise.fr](mailto:evphel@afise.fr)
- Pierre de Lépinau (ADIVALOR) : [p.delepinau@adivalor.fr](mailto:p.delepinau@adivalor.fr)

Posez vos questions sur le forum Adivalor : <http://forum.adivalor.fr>

## >Au sommaire du prochain numéro...

- Quel type de collecte chez moi ?
- Combien ça coûte ?
- Que deviennent les emballages collectés ?

Ce projet est piloté par le CNIEL, avec la participation de l'Association Française des Industries de la Détergence, de l'Entretien et des Produits d'Hygiène Industrielle (AFISE), la Fédération Nationale des Coopératives Laitières (FNCL), la Fédération Nationale de l'Industrie Laitière (FNIL), la Fédération Nationale des Producteurs de Lait (FNPL) et ADIVALOR.